

Principe de déontologie

Le Personnel des fonds non publics, Forces canadiennes s'engage à fond à appuyer et à maintenir une culture organisationnelle intègre pour tous les employés, basée sur des principes de déontologie. Notre objectif est de favoriser et de maintenir un niveau d'excellence, un milieu de travail et une réputation qui se définissent par notre conduite conforme à l'éthique.

Chaque employé doit, lorsqu'il s'acquitte de ses fonctions, s'assurer que son comportement est conforme aux principes de déontologie ainsi qu'aux responsabilités particulières énoncées ci-dessous. Veuillez vous familiariser avec eux :

Principe de déontologie :

- Respecter la dignité et le bien-être de toute personne.
- Servir le Canada et les FC avant soi-même.
- Agir de façon constante à l'intention des membres des FC, des anciens membres des FC et de leur famille.
- Appuyer et respecter de plein gré l'autorité légitime, selon les normes d'une conduite éthique.

Les chefs des divisions et les commandants des bases et des escadres doivent s'assurer que les gestionnaires mettent les principes de déontologie en pratique, et que des mesures adéquates sont prises pour encourager et renforcer le respect de ces principes à tous les niveaux.

C'est aux gestionnaires qu'incombe la responsabilité d'assurer la mise en œuvre et en pratique des principes de déontologie dans le milieu de travail. Ils sont également responsables des réussites et des échecs de leurs unités en matière d'éthique.

Vous devez :

- faire preuve de courtoisie, de fiabilité et d'honnêteté et agir de façon digne de confiance;
- exercer toute la diligence requise;
- être équitable, juste, impartial et objectif;
- prévenir ou éviter les représailles, les avantages injustes ou l'abus d'autorité;
- maintenir la sécurité, la confidentialité et la loyauté.